

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 54
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 62
Date de la convocation : 14 décembre 2023
Date de publication : 28 décembre 2023

Conseillers présents

DAUBIGNEY Jean-Michel	GINDRE Denis	REBILLARD Jean-Michel
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	ROCHE Paul
LEFEVRE Jean-Philippe	BONIN Jean-Luc	BREMOND Gabriel
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
MONNERET Christophe	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
CALINON Séverine	ANTOINE Patricia	DIEBOLT Alain
CROISERAT Jean-Luc	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
GUIBELIN Marie-Rose	CUINET Jean-Pierre	HENRY Micheline
HOFFMANN Maurice	DELAINE Isabelle	GUIBELIN Hervé
MANGIN Isabelle	DOUZENEL Alexandre	MILLIER Cyril
RYAT Thomas	DRAY Frédérique	DAVID Françoise
STOLZ Julien	GERMOND Daniel	LABOUROT Céline
THEVENIN Héléne	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
TRONCIN Dominique	GOMET Nicolas	LEGRAND Jean-Luc
BERNARDIN Daniel	MARCHAND Sylvette	LAGNIEN Jacques
ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline	
MATHIOT Agnès	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
LACROIX Olivier	PRAT Hervé	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

Conseillers absents ayant donné procuration

FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à GAUTHRAY-GUYENET Thierry
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

FICHERE Jean-Pascal	LEPETZ Joëlle	VIVERGE Patrick
MICHAUD Dominique	CHEVAUX Bruno	GRUET Olivier
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	PAUVRET Emeric	MATHEZ Christian
JEANNET Nathalie	CHAMPANHET Stéphane	GINET Gérard
MEUGIN Olivier	JABOVISTE Philippe	CALLEGHER Aline
GUERRIN Bernard	JARROT-MERMET Laëtitia	JEANNEAUX Cyril
ROY Jean-Yves	MBITEL Mohamed	
GAGNOUX Jean-Baptiste	JACQUOT Patrick	

Objet : Concession de services et de travaux pour la réhabilitation et l'exploitation du Centre d'activités nouvelles de Dole en Pôle universitaire avec la SPL G2D39

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY

La Ville de Dole accueille déjà près de 900 étudiants répartis dans une trentaine de formations Postbac, mais n'avait pas jusqu'à récemment d'antenne universitaire. En partenariat avec l'Université de Franche-Comté et l'IUT de Besançon-Vesoul, la création d'un nouveau pôle universitaire a été actée fin 2022 pour proposer aux jeunes et aux familles du territoire un plus large choix d'offre de formation et apporter une réponse concrète aux besoins des entreprises du territoire qui font face à l'apparition de nouveaux métiers et services.

Pour accueillir ces étudiants, après une phase transitoire dans le lycée Jacques Duhamel, le choix s'est porté sur la réhabilitation du bâtiment actuel du Centre d'Activités Nouvelles (CAN), qui se situe dans le quartier prioritaire des Mesnils Pasteur. L'objectif est de les accueillir dès la rentrée 2024.

Ainsi, par délibération n° DCC-2023-099 du 9 novembre 2023, la Communauté d'agglomération du Grand Dole a confié à la SPL Grand Dole Développement 39 (SPL G2D39) une mission de réalisation des études nécessaires à l'affermissement de ce projet. Elle a également approuvé le principe de confier à la SPL G2D39 une concession pour la réalisation des travaux et l'exploitation de ce bâtiment.

A ce jour les études se poursuivent. La Communauté d'agglomération du Grand Dole souhaite ainsi signer avec la SPL G2D39 le contrat de concession dont l'objet est la réalisation, le financement et l'exploitation de ce Pôle universitaire sur une durée de 20 ans. En effet, ce montage juridique éprouvé permet à la collectivité d'externaliser le portage d'un projet complexe tout en gardant le pilotage via le contrôle analogue de sa société publique locale.

Les missions ainsi confiées à la SPL G2D39 et leurs modalités d'exécution sont décrites au sein du contrat de concession de services et travaux ci-annexé.

Les conseillers communautaires présents membres du Conseil d'Administration de la SPL G2D39 ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le contrat de concession de services et travaux avec la SPL G2D39 pour la réhabilitation et l'exploitation du Centre d'activités nouvelles de Dole en Pôle universitaire tel qu'annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de concession ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION(S) : 6
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL G2D39

*Fait à Authume, le 21 décembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHERE.

